

1.16 Niveau de vie et pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle

Les cadres et les professions intellectuelles supérieures, en particulier les professions libérales, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé en 2018 ► **figure 1** : 39 860 euros par an (3 322 euros par mois), soit près de deux fois celui des ouvriers (20 310 euros par an, soit 1 693 euros par mois) ou des employés (21 480 euros par an, soit 1 790 euros par mois).

Les inégalités sont les plus fortes parmi les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 9 140 euros par an (762 euros par mois) et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 51 820 euros (4 318 euros par mois), soit un **rapport interdécile** de 5,7 contre 3,3 pour l'ensemble des actifs (hors chômeurs n'ayant jamais travaillé). En comparaison, le rapport interdécile est de 3,2 chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, les 10 % les plus modestes ayant un niveau de vie inférieur à 19 710 euros (1 643 euros mensuels) et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 62 670 euros (5 223 euros mensuels). Il est plus faible pour les ouvriers (2,6), les employés (2,7) et les professions intermédiaires (2,6).

Les indépendants sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie ► **figure 2** : s'ils composent 3,3 % de la population totale, ils représentent une part plus importante parmi les 10 % les plus modestes (5,5 %) et les 10 % les plus aisés (5,9 %). Les 8,1 % de cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés en haut

de la distribution : ils représentent 30,2 % des 10 % les plus aisés. En revanche, les 12,3 % d'employés sont surreprésentés entre les 2^e et 6^e **déciles** de niveau de vie.

Les taux de pauvreté des ouvriers (15,2 %) et des employés (13,1 %) sont supérieurs à la moyenne de l'ensemble des actifs de 18 ans ou plus ayant déjà travaillé (10,6 %). Le taux de pauvreté le plus élevé est celui des indépendants (22,4 %). À l'opposé, seuls 3,5 % des cadres et personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

Les différences de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent pour l'essentiel par les écarts de revenus d'activité, même si le système socio-fiscal les atténue. Pour les ouvriers ou les employés, le niveau de vie se compose entre 6,8 % et 8,2 % de prestations sociales (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux et prime d'activité), contre 1,4 % pour les cadres et les personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure ► **figure 3**. Les revenus du patrimoine représentent une part du niveau de vie bien plus élevée pour les indépendants (25,4 %). Enfin, les **impôts directs** représentent environ le quart du niveau de vie des indépendants ou des cadres, contre 18,5 % en moyenne pour l'ensemble de la population. ●

► Définitions

Niveau de vie, rapport interdécile, décile, impôts directs : voir *Glossaire*.

► 1. Distribution des niveaux de vie selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018

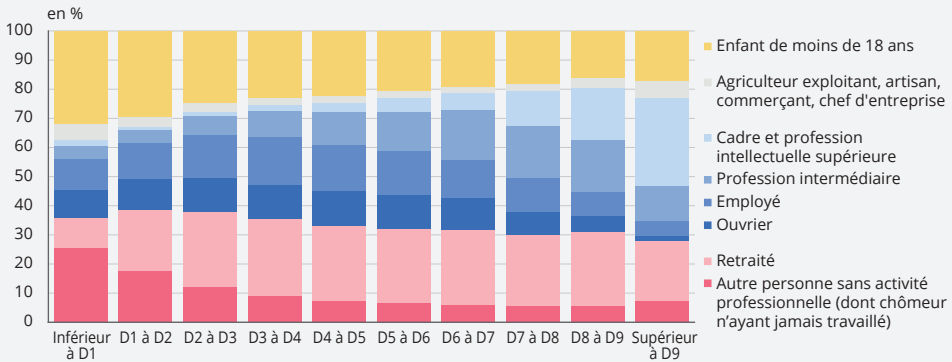
	Niveau de vie (en euros par an)				D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté (en %)
	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)				
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	29 310	9 140	21 110	51 820	5,7	2,3	2,5	22,4
Cadre, profession intellectuelle supérieure	39 860	19 710	33 850	62 670	3,2	1,7	1,9	3,5
Profession intermédiaire	27 000	15 330	25 130	39 730	2,6	1,6	1,6	5,6
Employé	21 480	11 680	20 040	31 500	2,7	1,7	1,6	13,1
Ouvrier	20 310	11 200	19 610	29 370	2,6	1,8	1,5	15,2
Ensemble	26 570	12 500	23 040	41 820	3,3	1,8	1,8	10,6

Lecture : en 2018, les 10 % d'employés les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 680 euros par an (1^{er} décile).

Champ : France métropolitaine, personnes actives de 18 ou plus ayant déjà travaillé, vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Catégories socioprofessionnelles selon le niveau de vie en 2018



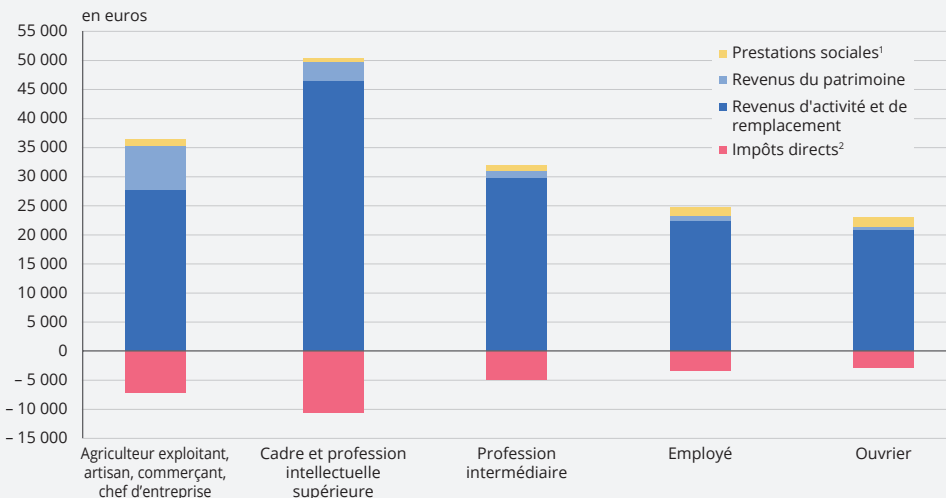
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont classés dans la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur dernier emploi.

Lecture : parmi les 10 % de personnes les plus aisées (ayant un niveau de vie supérieur au 9^e décile), 30,2 % sont des cadres ou des professions intellectuelles supérieures.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 3. Composition du niveau de vie selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018



Note : les chômeurs ayant déjà travaillé sont dans la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur dernier emploi.

1 Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières ainsi que les autres prélèvements sur les revenus du patrimoine.

2 Allocations familiales, allocations logement, minima sociaux et prime d'activité.

Lecture : en 2018, les revenus d'activité et de remplacement des employés sont en moyenne de 22 390 euros par an.

Champ : France métropolitaine, personnes actives de 18 ou plus ayant déjà travaillé, vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.